

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 Juin 2019

Excusés : S. Pontarollo (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), G. Gentaz (pouvoir à C. Beton), JP Mailles (pouvoir à B. Belony) ; X. Francisco, V. Bonnet.

Secrétaire de séance : Marc Piraudon

Nombre et répartition des sièges au Conseil Communautaire après les élections de mars 2020 : Les communes doivent délibérer afin de définir un accord local permettant d'augmenter le nombre de délégués afin d'avoir une meilleure représentation de toutes les communes. La proposition est de reconduire l'accord local pris en 2014, soit porter le nombre de délégués à 70. Nivolas-Vermelle serait alors représentée par 2 délégués. Acceptation à l'unanimité de l'accord local sur la répartition des délégués.

Equiperment de deux classes primaires en Video-projecteur Interactif : Cet équipement permet une plus grande souplesse au niveau de tous les enseignements. A terme, il serait intéressant d'équiper toutes les classes, mais il est proposé de commencer par les deux classes qui sont dans le nouveau bâtiment. Après discussion avec le Sou des Ecoles, celui-ci prendrait en charge l'équipement d'une classe (vidéo-projecteur et tableau blanc) et la commune l'autre classe, plus les frais d'installation et de raccordement. Pour information, le vidéo serait de l'ordre de 1500€ et le tableau blanc de 500€ à l'UGAP. Décision également d'acheter un ordinateur pour chaque classe. (Unanimité)

Avenant n°1 au lot n°5 du chantier de construction de la Salle d'arts Martiaux : Le lot n° 5 comporte les cloisons, finitions, plafonds, menuiseries intérieures, carrelages, sols souples, pour un montant de 35 943,48€ TTC. Des travaux supplémentaires sont demandés à l'entreprise DIC : pose de caissons coupe-feu autour des poteaux métalliques et obstruction de la fenêtre qui était au devis initial prévue au lot n°1, pour un total de 3088,00€. L'avenant n°1 au lot n°5 de l'entreprise DIC est adopté par 13 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

Achat d'une parcelle de 264m² en vue d'améliorer le rond-point du lycée : La CAPI est maître d'ouvrage pour les travaux d'amélioration des déplacements doux le long de la rue du Vernay, qui est une voirie communautaire. Pour permettre la réalisation d'un cheminement le long du rond-point, il convient d'acheter la parcelle B 292 de 264m² à la SCI de Montcizet (Famille Michel). Des négociations ont eu lieu avec le propriétaire qui accepte de céder cette parcelle pour la somme forfaitaire de 500€. France Domaine consulté ne donne pas d'avis car la somme est inférieure à la somme de référence. Décision unanime d'acquérir la parcelle B 292 de 264m² pour la somme de 500€.

Tarifs cantine et périscolaire à partir de la rentrée 2019 : Décision unanime de maintenir le tarif des garderies périscolaire à 1€ pour la garderie du Matin et à 1,50€ pour la garderie du soir et de réévaluer de 2% les tarifs de la cantine.

Quotient familial	Tarif à compter de la rentrée	Pour mémoire, tarif actuel
au-dessous de 500 €	2,80 €	2.75 €
de 500 € à 799 €	4,10 €	4.05 €
de 800 € à 999 €	4,70€	4.60 €
supérieur ou égal à 1 000 €	5,10 €	5.00 €

hors commune	6,20 €	6.10 €
	8,60€	8.50 €

Situation de la Poste : Une nouvelle rencontre a eu lieu avec les responsables de la Poste. Les horaires d'ouverture au public du bureau de Nivolas-Vermelle seront ramenés à 14h par semaine sans ouverture le samedi matin, à partir de la rentrée de septembre 2019. Parallèlement, la Poste a d'ores et déjà pris contact avec les gérants de Vival qui seraient d'accord pour prendre en charge un Relais-Poste Commerçant dans le cadre des accords nationaux existant entre la Poste et le groupe Casino. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'opposer à cette réduction d'horaire, car la proposition ne permettra plus d'accéder correctement aux services de la Poste, en particulier pour les personnes qui travaillent. Il décide de lancer une pétition et d'organiser une réunion publique le jeudi 13 juin au Foyer.

Subvention exceptionnelle au CSN : Deux équipes du CSN ont été en finale de coupe de l'Isère, les U15 à La Mure et les U19 à Reventin. Le CSN a affrété un car pour chacun des déplacements pour les joueurs et les supporters, pour un montant de 1300€. Les deux équipes ont remporté la coupe de l'Isère dans leur catégorie. Décision unanime d'accorder au CSN, une subvention exceptionnelle de 500€.

Tarif des salles pour le dépannage de Succieu et d'Eclos-Badinières : Les salles de ces deux communes seront indisponibles pour cause de travaux. Décision unanime d'appliquer le tarif de la commune, dans la mesure des disponibilités.

AFSI (Aide aux Familles en Situation Incertaine) – Décision unanime de reconduction de la convention de mise à disposition de l'AFSI d'un logement à l'école.

Convention ciné-été 2019 : Décision unanime de reconduire la convention annuelle pour la séance 2019 qui se déroulera sur le terrain de l'école de Boussieu, le mardi 16 juillet – au programme « Dumbo ». Participation de la commune : 1 075,02€.

Création d'un poste emploi jeunes été 2019 : Ce poste sera réparti sur 6 jeunes, chacun sur une semaine (unanimité)

Demande de subvention au titre du Plan Ecole Départemental : Le Conseil Municipal a décidé d'aménager une salle de classe dans le local libéré par le Dojo au foyer. Les travaux sont estimés à 44 127,10€ HT par M. Piccoli, Architecte. Décision unanime de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du Plan Ecole mis en place sur la période 2019 – 2021.

PEDT et Forum des associations : Cinq communes du Val d'Agny sont d'accord pour élaborer un PEDT commun et organiser un forum intercommunal des associations le samedi 7 septembre. Meyrié, Eclos-Badinières, Succieu, Les Eparres et Nivolas-Vermelle.

Commission des sports : Poursuite de la réflexion sur l'aménagement d'une aire de jeux et appareils en libre utilisation et d'harmoniser le règlement du Stade des Mûriers avec celui du gymnase.

Déclarations préalables :

SCI Julica (Antoine Borgès) : parcelle 739, en zone Ub au PLU, pour rénovation de la toiture d'un entrepôt, impasse des Thuyas.

Mohamed Bouzid : parcelle AE 547, en zone Ua au PLU, pour construction d'une piscine enterrée de 2,96x6,54m, 2717 RD 1085.

Fabienne Champi : parcelle AB 466, en zone Ub au PLU, pour construction d'un abri non clos, attenant à un hangar existant, 416 avenue de Ruffieu

France Eco-Logis : Parcelle AB 411, en zone Ub au PLU, blanc et bleu (Bi') au PPR, pour installation d'un système photovoltaïque, 117, rue des Platières.

Sébastien Monteiro : Parcelle AC 436, en zone Ub au PLU, Pour réalisation d'un terrasse couverte non close, 10 Allée Olympe de Gouges

Permis de Construire :

Christophe Villeton : Parcelles A 68, 71 et 72, en zone Nc au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour transfert partiel d'un permis de construire.

BF Foncier : Parcelle AC 443, en zone AUi au PLU, Blanc et rouge Rc au PPR, pour transfert d'un permis de construire dans la ZAE d Vernay.

HPL Canal : parcelle AH 184, en zone Ua au PU, pour démolition de l'entreprise 4 J et construction de 24 maisons groupées 3123 RD 1085

Marie Compte : parcelle AH 32, en zone Ua au PLU, Rouge RG au PPR, pour construction d'un local professionnel 3365 RD 1085.